

---

# Etat des fonds des archives antérieures à 1790

Archives départementales de la Vendée La Roche-sur-Yon Mise à jour, 2012

Date de création : jeudi 24 janvier 2013

Présentation du fondDescription

GROUPES DE FONDS D' ARCHIV

Cotes extrêmes

A art. 1 ; B art. 1240 ; C art. 1 ; D ar  
; G ; I

Dates extrêmes

XIVe-XVIIIe siècles

Année de publication

Mise à jour, 2012

- A - Actes royaux

- **A 1-7** - Série A - Actes royaux 1672-1790

- Présentation Du Contenu :**

- Aucune institution souveraine n'ayant existé dans le ressort actuel de la Vendée, la série A ne devrait pas être représentée. On y a pourtant coté une collection d'imprimés : ordonnances royales, édits, lettres patentes et traités datant des règnes de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI.

- Importance Matérielle :**0,10

- Instrument De Recherche :**

- Répertoire sommaire imprimé en 1898 (3 p.).

- Modalités De Communication :**

- Libre accès

- B - Cours et juridictions

- **B** - Série B - Justices royales et seigneuriales. (B 1-1239 ; B Sénéchaussée de Fontenay-le-Comte, 45 articles ; B Supp -hautes et basses justices relevant des sénéchaussées de Poitiers et de Fontenay-le-Comte-, 501 articles) XVIIe-XVIIIe siècles

- Présentation Du Contenu :**

- La séparation des pouvoirs n'existant pas sous l'Ancien Régime, l'exercice de la justice déborde des compétences des seuls tribunaux. Ainsi des instances que nous pensons administratives et dont les papiers sont classés en série C (administrations provinciales) rendent aussi des jugements, il s'agit principalement de l'intendance et des élections. Les fonds judiciaires regroupés en série B réunissent des archives de juridictions royales qui relèvent du présidial de Poitiers, lui-même situé dans le ressort du Parlement de Paris. On y trouve, en outre, bien d'autres juridictions spécialisées, représentées par des instances secondaires, ainsi que les justices seigneuriales. Une grande partie du Bas-Poitou relève de deux juridictions royales secondaires : la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte et le bailliage de Vouvant. Ces tribunaux sont des instances intermédiaires entre la justice seigneuriale et le présidial. Le fonds de la sénéchaussée secondaire de Fontenay-le-Comte, qui regroupe 116 paroisses, comprend une trentaine d'articles, la plupart des papiers ayant été détruits en 1793 lors de la prise de la ville par les insurgés. En revanche, celui du bailliage secondaire de Vouvant est plus volumineux. Il résulte du démembrement de la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte en 1698 et inclut 80 paroisses. Installé d'abord à Vouvant, son siège sera ensuite transféré à La Châtaigneraie. D'une manière générale, ces fonds sont essentiellement constitués d'enregistrements d'arrêts, édits et ordonnances, de plumitifs d'audience, de registres d'actes civils et d'insinuations ainsi que de procédures civiles et criminelles. Les deux ressorts judiciaires principaux de l'Ancien Régime ont des limites très imbriquées avec celles d'autres ressorts voisins. On en trouvera une carte dans la feuille " Poitou " de l'Atlas de Brette. Le rattachement des

paroisses à ces deux bailliages, comme à d'autres dont les sièges sont devenus extérieurs à la Vendée, est publié en détail dans l'introduction à l'inventaire de la série B. Des domaines particuliers de compétences relèvent de juridictions spécialisées. On signalera ainsi la maîtrise des Eaux et Forêts de Fontenay-le-Comte, créée en 1698, et l'amirauté des Sables-d'Olonne. La première nous a laissé des archives abondantes tandis que rien ne subsiste de la seconde. A l'échelon inférieur s'ajoutent les justices seigneuriales dépendant d'un seigneur laïc ou ecclésiastique. Toutefois un grand nombre de fonds de justices seigneuriales ne subsistent pas. Sur la cinquantaine de fonds conservés, quatre correspondent à une seigneurie ecclésiastique : Le Breuil-Herbaud, Saint-Jean d'Orbestier, Saint-Michel-en-l'Herm et Sainte-Croix de Talmont. Parmi les autres, les plus importants sont les fonds du marquisat de Noirmoutier et de la baronnie de Bouin. Pour l'ensemble de la série, peu de documents sont antérieurs au XVIIIe siècle, cependant ceux de la baronnie de Bouin remontent à la fin du XVe siècle.

**Importance Matérielle** :33,00

**Instrument De Recherche** :

Inventaire sommaire imprimé en 1898, complété par un répertoire numérique dactylographié consacré à un complément du fonds de la sénéchaussée de Fontenay-le-Comte (articles 1 à 45).

Un répertoire décrivant succinctement les articles B supplément 1 à 501 (hautes et basses justices relevant des sénéchaussées de Poitiers et de Fontenay-le-Comte répertoriés après l'impression de l'inventaire sommaire) le complète.

L'inventaire des archives de la justice de la baronnie de Commequiers est en ligne (rubrique "Forces de l'ordre, Justice, Prisons", "Justice d'Ancien Régime" du menu "Inventaires et catalogues en ligne").

**Modalités De Communication** :

Libre accès

- **B 1240-1503** - Série B - Maitrise des Eaux-et-Forêts de Fontenay-le-Comte XVIIIe siècle

**Présentation Du Contenu** :

Créée en 1698, elle traitait toutes les affaires concernant les rivières et les forêts.

**Importance Matérielle** :7,00

**Instrument De Recherche** :

Inventaire sommaire imprimé en 1898 pour les articles B 1240-1465 et répertoire numérique dactylographié pour la suite (1981, 16 p.).

**Modalités De Communication** :

Libre accès

- **B** - Série B - Marquisat de Noirmoutier.

### **Présentation Du Contenu :**

Ce fonds n'est pas encore coté.

**Importance Matérielle :4,70**

**Instrument De Recherche :**

Récolement manuscrit (1954, 2 p.).

### **Modalités De Communication :**

Communication sur autorisation

- **B 1-403** - Sous-série 8 B - Baronnie de Bouin. XVe-XVIIIe siècles

### **Présentation Du Contenu :**

Administration des sénéchaussées de Bretagne et de Poitou ; registres d'audiences (assises ordinaires et extraordinaires) ; insinuations des donations entre vifs ; inventaires d'actes notariés ; registres du sel.

**Importance Matérielle :23,40**

**Instrument De Recherche :**

Recolement dactylographié (2000, 5 p.)

### **Modalités De Communication :**

Libre accès

- C - Administrations provinciales et Enregistrement

- **C 1-61** - Série C - Administrations provinciales. 1682-1790

### **Présentation Du Contenu :**

La série C accueille les fonds des administrations provinciales d'Ancien Régime. Au niveau de l'administration générale, le Bas-Poitou relève de l'intendance ou généralité du Poitou. Siégeant à Poitiers, l'intendant réunit d'importantes attributions judiciaires (surveillance des tribunaux...), policières (maintien de l'ordre, commandement de la maréchaussée...) et fiscales (répartition des impôts directs...). Employés par l'intendant, les subdélégués ont chacun la charge d'une partie de la généralité. Le Bas-Poitou compose alors quatre subdélégations : Fontenay-le-Comte, La Châtaigneraie, Les Sables-d'Olonne et les îles de Bouin et de Noirmoutier. Le bas-Poitou est également le siège de trois élections de la généralité de Poitiers : Fontenay-le-Comte, Les Sables-d'Olonne et Thouars. Ces circonscriptions fiscales assurent la répartition de la taille (impôt direct) entre les paroisses où elles est ensuite levée. Leurs fonds d'archives restent toutefois réduits en volume. A la fin de l'Ancien Régime, des tentatives de réforme administrative du royaume ont lieu avec l'idée d'une hiérarchie d'assemblées au niveau local et provincial. Dans ce cadre, des assemblées provinciales sont créés dans les pays d'élection en 1787. Bien que leur

existence soit brève ; les bureaux intermédiaires de l'Assemblée provinciale du Poitou ont beaucoup travaillé, comme en témoignent leurs archives demeurées complètes : Fontenay-le-Comte, Les Sables-d'Olonne et Châtillon-sur-Sèvre. C'est une source d'information précieuses sur les dernières années de l'Ancien Régime.

**Importance Matérielle :2,10**

**Instrument De Recherche :**

Inventaire sommaire imprimé en 1898 (16 p.)

**Modalités De Communication :**

Libre accès

- **2 C 1-1385 -** Sous-série 2 C - Contrôle des actes. XVIIe-XVIIIe siècles

**Présentation Du Contenu :**

Les fonds des administrations provinciales d'Ancien Régime sont complétés par celui de l'Enregistrement ou contrôle des actes (sous-série 2 C). Il concerne deux types d'actes qui peuvent être passés entre les particuliers : des actes devant un notaire qui en garantit l'authenticité (actes notariés) et des actes sous seing privé pour lesquels les parties s'engagent entre elles par leur simple signature. L'enregistrement consiste à transcrire, sur un registre public, tout ou partie de ces actes afin de leur donner une valeur légale. Une taxe est perçue pour chaque acte enregistré. La sous-série 2 C est ainsi constituée par les fonds du contrôle des actes, insinuations, centième denier et autres formalités fiscales d'Ancien Régime. Il s'agit essentiellement de registres répertoriés dans l'ordre alphabétique des 22 bureaux dont nous avons conservé les documents. C'est une des principales clefs d'accès aux minutes notariales.

**Importance Matérielle :40,00**

**Instrument De Recherche :**

Répertoire électronique en cours (2012)

Pour l'instant, se reporter au répertoire numérique dactylographié (1995, 42 p.). Les documents provenant du bureau de Sainte-Hermine ont fait l'objet d'analyses plus précises, réunies dans un inventaire sommaire dactylographié (anciennes cotes C 328-345, 1953, 196 p.).

**Modalités De Communication :**

En cours de classement et de numérisation (2012)

- D - Instruction publique, sciences et art

- **D 1-143 -** Série D - Collège de Fontenay. XVIIe-XVIIIe siècles

**Présentation Du Contenu :**

La série D ne contient qu'un seul fonds, celui du collège de Fontenay-le-Comte, divisé lui-même en deux parties. En effet, de 1603 à 1761, le collège est tenu par les Jésuites avant leur expulsion du royaume. Son administration est ensuite confiée jusqu'à la Révolution à la municipalité de Fontenay-le-Comte. On y trouvera essentiellement des pièces se rapportant aux biens et titres de propriété du collège.

**Importance Matérielle :**3,10

**Instrument De Recherche :**

Inventaire sommaire publié en 1954 (II-89 p.).

**Modalités De Communication :**

Libre accès

- 1 E - Familles et seigneuries

- **1 E 1-1385** - Sous-série 1 E - Familles et seigneuries. XIVe-XVIIIe siècles

**Présentation Du Contenu :**

Dans sa majeure partie, la sous-série 1 E provient des papiers de familles saisis sous la Révolution, en vertu des lois sur les émigrés, les déportés et les condamnés ; on y distingue les archives familiales et seigneuriales. Les archives familiales sont de trois sortes. Des pièces ont été transmises de génération en génération : titres de propriété et de gestion de biens de famille, dossiers de succession. Des papiers personnels regroupent ensuite de la correspondance, des brevets, des lettres de noblesse... Enfin les archives familiales incluent souvent de petits fonds témoignant d'activités très diverses, dont les pièces sont restées aux mains d'une personne en ayant eu la charge : corporation (maîtres chirurgiens de Fontenay-le-Comte), communautés d'habitants (Saint-Martin-sous-Mouzeuil, Sérigné), grands domaines pris à ferme, activités professionnelles et commerciales (armateur, marchand, tanneur, pêche à la morue). Les chartiers ou archives seigneuriales, tant laïcs qu'ecclésiastiques, constituent la deuxième partie de la sous-série 1 E. Des aveux et dénombremens, censiers, recettes, plans, procédures de type fiscal et, au niveau de la justice, des registres d'assises, composent les fonds. Quatre sont plus importants : ceux des baronnies de Champagné-les-Marais (1 E 432-442) et de Rié (1 E 930-995), de la seigneurie d'Olonne (1 E 512-562) et de la principauté de Talmont (1 E 1113-1284).

**Importance Matérielle :**43,00

**Instrument De Recherche :**

Répertoires imprimés dont un, analytique, couvrant les lettres A et B, soit les articles 1 E 1 à 172 et un autre, numérique, couvrant la totalité des articles. Un index alphabétique des noms de personnes et de lieux les accompagne (1958, 321 p. et 1961, 63 p.)

- A signaler : les inventaires (microfilmés sous la cote 2 Mi 39/1-2) des fonds des baronnies de Champagné-les-Marais (1 E 432-442) et de Rié (1 E 930-995), de la seigneurie d'Olonne (1 E 512-562), de la principauté de Talmont (1 E 1113-1284) et des titres des familles de Ramsay (1 E 889-919), Servanteau de la Brunière (1 E 1067-1100) et Voyneau

(1 E 1322-1335). Ces inventaires sont complétés par celui des archives de la seigneurie de Bouin cotés 1 E 1336 à 1343 (dact., 1 p.).

### **Modalités De Communication :**

Libre accès

- G et H - Clergés séculier et régulier
  - **G** - Série G - Clergé séculier. XVe-XVIIIe siècles

#### **Présentation Du Contenu :**

Le clergé séculier vit dans le "siècle", et ses membres relèvent directement de l'évêque du diocèse, qu'ils aient été ordonnés ministres du culte (prêtres, diacres, vicaires et chanoines) ou non (clercs tonsurés). Ils exercent une fonction de service dans les églises cathédrales, collégiales ou paroissiales. En 1317, le démembrement du diocèse de Poitiers aboutit à la création des diocèses de Luçon (partie ouest de l'actuelle Vendée) et de Maillezais (partie est). Ce dernier comprend alors une partie des départements actuels de la Vendée, du Maine-et-Loire, et des Deux-Sèvres ; en 1648 son ressort est augmenté de l'Aunis et de l'île de Ré au détriment du diocèse de Saintes, et son siège est transféré à La Rochelle. Ainsi les Archives départementales de la Vendée conservent-elles des fonds pour l'évêché et le chapitre de Luçon, et pour la partie vendéenne des évêchés de Maillezais puis de La Rochelle. Ces fonds sont d'inégale importance, celui de Luçon étant le plus volumineux. Viennent ensuite les titres des paroisses du Bas-Poitou situées dans le ressort de l'actuel département de la Vendée (de 8 G L'Aiguillon-sur-Vie à 208 G Xanton). D'une manière générale, les pièces de la série G, provenant des archives ecclésiastiques saisies à la Révolution, nous renseignent davantage sur les biens détenus par le clergé séculier que sur la vie religieuse d'alors. Rien ne subsiste des archives de l'Église constitutionnelle de la Vendée (1791-1793).

**Importance Matérielle :**9,80

**Instrument De Recherche :**

Répertoire numérique succinct (1961, non paginé).

### **Modalités De Communication :**

Communication sur autorisation

### **Sources Complémentaires Aux Archives De La Vendée :**

1Num 47 - Fichier historique du diocèse de Luçon (en ligne, rubrique "Cultes", "Travaux d'érudits" du menu "Inventaires et catalogues en ligne")

- **G** - Série H - Clergé régulier.  
**Importance Matérielle :**12,00  
**Instrument De Recherche :**

---

La série H fait l'objet d'un inventaire électronique sous la rubrique "Cultes", "Fonds d'archives" du menu "Inventaires et catalogues en ligne"

- I - Papiers relatifs aux protestants

- I - Série I - Papiers relatifs aux protestants. XVIe-XVIIIe siècles

**Présentation Du Contenu :**

La série I se compose principalement d'actes d'état civil. De l'édit de Nantes à sa révocation (1598-1685), les protestants disposent effectivement d'un état civil particulier dont, cependant, peu de registres nous sont parvenus. Puis, pendant la période dite du Désert, le culte est interdit, mais quelques registres clandestins ont été tenus. En revanche, peu avant la Révolution, l'édit de tolérance de 1787 offre un "état civil de rattrapage" permettant aux protestants de déclarer les mariages et naissances qui ont eu lieu pendant la période précédente. Le ressort est rarement paroissial, mais plus souvent celui du bailliage, ou celui du territoire couvert par un pasteur. Pour faciliter les recherches, l'état civil des protestants a été joint à celui conservé en sous-série 2 E.

La série I comporte aussi des pièces sur les églises réformées de La Chaume, de Mouchamps et Luçon, et des extraits d'actes synodaux de Thouars et Saint-Maixent.

**Importance Matérielle :** 0,30

**Instrument De Recherche :**

Répertoire numérique (dact., 3 p.).

**Modalités De Communication :**

Documents microfilmés sous la cote 2 Mi 19/1-2